



Dossier de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Revitalisation des centres- villes en Occitanie

Séminaire régional
Carcassonne, le 7 octobre 2019
au Centre de congrès le Dôme
rue des 3 Couronnes
11 835 Carcassonne

Contenu du dossier :

- Programme du séminaire
- Liste des intervenants
- trombinoscope des intervenants
- liste des participants
- Carte des 25 villes retenues au titre du dispositif Action Cœur de Ville

Séminaire régional

Organisation du Séminaire

Ce séminaire à l'initiative du préfet de région, Étienne Guyot, est organisé à Carcassonne et consacré à la revitalisation des centres des villes moyennes et des petites villes d'Occitanie. Elus et partenaires sont invités par le préfet de région. La revitalisation des villes moyennes est un enjeu partagé par les élus et les partenaires, afin d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens des territoires d'Occitanie.

Dans 25 villes de la région, les projets de redynamisation sont accompagnés par le programme Action Cœur de Ville initié fin 2017 par le Premier Ministre. Aujourd'hui, les premiers projets sont en cours de réalisation. Les élus des territoires sont au cœur du dispositif et portent les projets.

L'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) adoptée en 2018 est un outil complémentaire. L'ORT vise à faciliter la mise en œuvre des projets et vient renforcer la politique de revitalisation des centres-villes. Aujourd'hui, cet outil est en cours de déploiement dans plusieurs villes de la région.

En septembre 2019 le premier ministre et la ministre de cohésion des territoires ont annoncé le déploiement d'un programme partenarial, « petites villes de demain », d'appui aux petites centralités. Il devra être établi en lien avec les collectivités locales et mis en œuvre au printemps 2020 par les nouvelles équipes municipales

Les élus présents dans le cadre des deux tables rondes du séminaire apportent un témoignage sur des démarches de revitalisation qu'ils ont pilotées et sur des actions qu'ils mettent en œuvre en centre-ville.

Contexte régional

Les villes moyennes constituent un maillon territorial fondamental à l'équilibre de la région Occitanie. Elles sont un relais indispensable entre les territoires ruraux et les métropoles.

La région Occitanie est caractérisée à la fois par la présence de deux métropoles très dynamiques (Toulouse et Montpellier) et par l'importance d'espaces ruraux de faible densité, notamment en zone de montagne (Massif central, Pyrénées).

La forte croissance démographique (50 000 habitants de plus par an en moyenne) est essentiellement concentrée sur les aires métropolitaines, le cordon littoral et la vallée de la Garonne.

Dans ce contexte les villes moyennes constituent un niveau intermédiaire, pôle relais indispensable pour leurs territoires de référence respectifs mais aussi pour un développement équilibré de la région.

Le Plan Action Cœur de Ville

Le premier Ministre a lancé les 14 et 15 décembre 2017 à Cahors lors de la conférence nationale des territoires le plan Action Cœur de Ville. Ce plan vise à permettre à ces villes de « retrouver un meilleur équilibre, pour redonner attractivité et dynamisme à leurs centres ».

Répondre aux problématiques spécifiques des villes moyennes qui connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de vitalité commerciale... est une priorité du gouvernement. 222 villes sont concernées en France par ce plan d'investissement public majeur.

Les principaux partenaires de l'État dans la mise en œuvre de ce plan sont la Banque des Territoires, Action logement et l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). Au total, ce sont 5 milliards

qui sont disponibles pour la revitalisation des villes moyennes sur une durée de 5 ans.

Les villes moyennes d'Occitanie ont été identifiées sur la base de leur rôle structurant dans l'armature urbaine régionale. L'Occitanie a en effet besoin de villes-relais solides pour un développement équilibré. Le plan Action cœur de ville offre des opportunités d'accompagnement de projets situés en centre villes en matière de logement, de développement économique et commercial, de mobilité, de traitement de l'urbanisme et d'équipements, services.

Le 23 novembre 2018, la Loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a créé l'**Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**, un outil juridique qui vise à porter et mettre en œuvre un projet de territoire et à lutter contre la dévitalisation des centres villes.

Cet outil peut être mobilisé par les villes qui ne sont pas intégrées au dispositif Action cœur de ville.

Une convention signée entre la ville, l'intercommunalité, l'État et ses établissements publics permet de bénéficier d'outils au service de la revitalisation : accès prioritaire aux aides de l'Anah, Droit de préemption urbain renforcé...

L'ORT fera l'objet d'une conférence spécifique à partir de 13h45

De nombreuses villes directement concernées par la mise en œuvre d'ORT ont été invitées au séminaire du 7 décembre, certaines viendront témoigner de leur projet urbain.

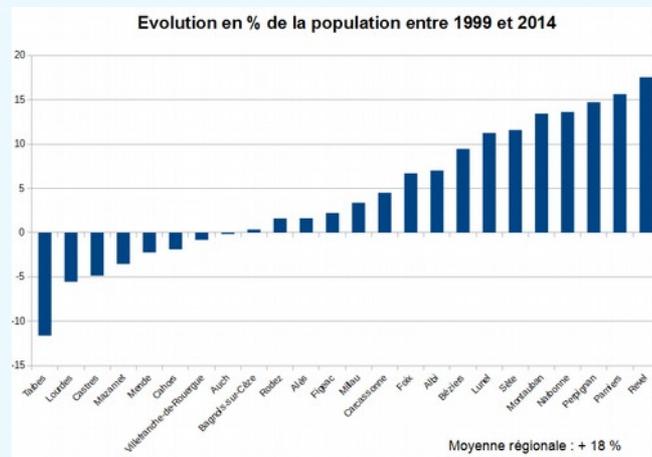
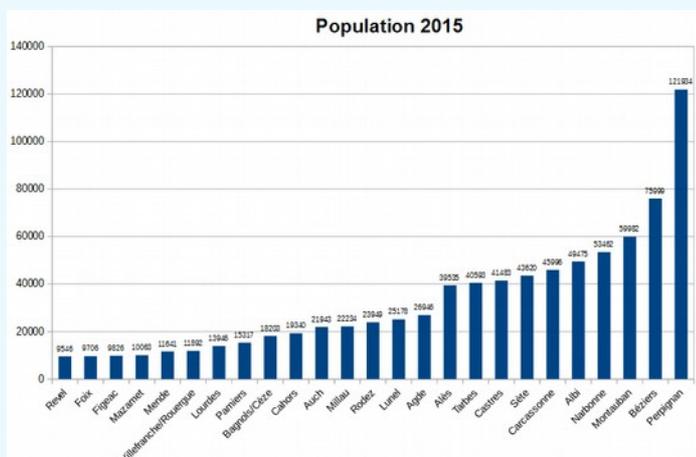
Le dispositif ACV en Occitanie

En Occitanie les 25 villes concernées sont très diverses et suivent des trajectoires particulièrement variées.

Plusieurs profils se distinguent au sein de ces villes :

- leur poids démographique (à gauche) tout d'abord, entre Revel qui compte 9 600 habitants et Perpignan qui est avec près de 122 000 habitants est la deuxième ville la plus importante de France métropolitaine dans le dispositif.

- Leur rythme de croissance démographique (à droite). Un tiers de villes est actuellement dans une dynamique de perte de population alors que les 2/3 sont en croissance, certaines étant sur un rythme très soutenu témoignant de leur attractivité



Ces deux illustrations montrent la diversité des situations rencontrées et donc des réponses à apporter aux territoires.

Dans ce contexte le plan action cœur de ville place les élus locaux au centre du projet.

Action Cœur de Ville est un dispositif souple qui permet à chaque territoire d'élaborer un projet de territoire adapté à ses enjeux.

Chaque projet est d'abord piloté localement par les élus du territoire, en partenariat avec l'État et les partenaires nationaux ou locaux dans le cadre d'une convention établie au démarrage du plan.

A ce jour, indépendamment des autres financements des partenaires, l'État a engagé 18 millions d'euros dans les projets de revitalisation des villes inscrites dans le plan Action Cœur de Ville.

Perspectives

Le plan action cœur de ville est aujourd'hui bien lancé, après une première phase d'initialisation, les collectivités sont engagées dans une phase de mise en œuvre de projets. Les premières réalisations concrètes verront le jour en 2020.

Parallèlement le gouvernement a souhaité mettre en œuvre une action forte en faveur des territoires ruraux à la suite du rapport sénatorial remis le 26 juillet à Jacqueline Gourault, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales « ruralités : une ambition à partager ». Ce travail largement collaboratif a donné lieu à l'élaboration d'un agenda rural, constitué d'un plan d'action de 200 propositions.

Parmi ces propositions figure un **programme de revitalisation des petites villes** appelé considérées comme essentielles au développement des territoires ruraux.

Ce nouveau programme en faveur des petites centralités, co-construit avec les collectivités sera déployé en 2020 avec des objectifs similaires au programme action cœur de ville : maintenir et développer le commerce et les services, accélérer la réhabilitation des logements, valoriser le patrimoine et le caractère de ces villes.

L'État consolide ainsi avec ses partenaires au premier rang desquels le Conseil régional une stratégie de soutien aux territoires au service de tous les habitants d'Occitanie.

